

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**MISE A DISPOSITION DE MARCHES DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT
D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES PASSE SUR LE FONDEMENT
D'ACCORDS CADRES A CONCLURE AVEC L'UGAP
CONVENTION ELECTRICITE ELEC 2028**

DELIBERATION N° 25
Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu l'offre ELEC, dispositif d'achat groupé d'électricité porté par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) via son offre énergie, dont l'objectif est de permettre aux acteurs publics (collectivités, hôpitaux, établissements médico-sociaux, SDIS, établissements scolaires, etc.) d'acheter leur électricité dans un cadre mutualisé, juridiquement sécurisé et sans lancer eux-mêmes une procédure complexe de marché public ;

Vu l'adhésion du CCAS de Wattrelos au dispositif en cours ELEC 2025 pour la fourniture d'électricité de ses 4 résidences autonomie et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), dont la fin du marché est programmée en 2027 ;

Vu le besoin de renouveler la fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2028 et le besoin d'anticiper la procédure de commande publique du marché national géré par l'UGAP sous la dénomination ELEC 2028 ;

La direction Générale propose au Conseil d'Administration d'autoriser M le Président à signer la convention ELEC 2028 de l'UGAP, tout actes et formalités d'achats se rapportant à la fourniture d'électricité du marché ELEC 2028, dont les modalités sont les suivantes :

- Adhésion du CCAS de Wattrelos à l'achat groupé d'électricité ELEC 2028 dont le terme est fixé au 31 décembre 2030
- Autoriser l'UGAP à réaliser l'ensemble des démarches de commande et de passation du marché public ELEC 2028 au nom et pour le compte du CCAS
- Autoriser l'UGAP à réaliser tout avenant ou résiliation au marché qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires du dispositif ELEC 2028

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux

de
WATTRELOS
le 23/06/2026
Le Maire-Président du CCAS
Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

Présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

Absence avec pouvoir :

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT

Monsieur Daniel BALCAEN

Absence sans pouvoir :

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.